

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V 97 Vœu relatif à l'adoption du plan-programme d'ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'adoption d'un protocole-cadre en date du 17 juin 2015, entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF-Mobilités, sur la Petite Ceinture ferroviaire (12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) ;

Considérant que cet accord va permettre la reconquête par les Parisiennes et les Parisiens de cet espace dans les arrondissements concernés ;

Considérant les ouvertures aux publics pour de nouveaux usages et de la promenade, que cet accord va permettre à notre ville ;

Considérant le vœu, adopté au Conseil de Paris de février 2015, où la Maire de Paris réaffirme sa volonté de non-constructibilité de la Petite Ceinture, y compris les surlargeurs, et de l'ouverture du plus grand nombre de sections lors de la mandature ;

Considérant le vœu du Groupe Écologiste adopté au Conseil de Paris d'avril 2015 demandant que l'ensemble des choix opérés sur le devenir de la Petite Ceinture fasse l'objet d'une concertation, et que celle-ci associe l'ensemble des acteurs (habitants, riverains, conseils de quartier, associations, ONG), notamment au niveau de la Ville de Paris, opère dès le début du processus et se poursuive jusqu'à l'établissement du plan-programme ;

Considérant que les aménagements qu'il convient de réaliser pour ces ouvertures font l'objet d'un plan-programme en voie de finalisation au premier trimestre 2016 ;

Considérant que le projet de plan-programme, le dispositif opérationnel, le calendrier pour la mise en œuvre du projet feront l'objet d'une présentation lors du comité de pilotage partenarial élargi prévu par l'accord-cadre ;

Considérant que ce comité de pilotage s'est tenu le 23 mars 2016 ;

Considérant l'importance stratégique que constituent le plan-programme et son calendrier de mise en œuvre en matière d'aménagement des périmètres des tronçons qui ouvriront aux publics ;

Considérant les attentes particulièrement fortes des Parisiennes et des Parisiens, qui se sont exprimés notamment en 2013 durant la concertation sur l'avenir de la Petite Ceinture, en 2015 durant l'élaboration du plan-programme, ou encore lors de l'édition 2015 du budget participatif ;

Considérant la nécessité de la participation citoyenne pour imaginer l'avenir de la Petite Ceinture avec des espaces de respiration, de loisirs sportifs et une promenade verte – concertation demandée par le groupe des élus écologistes lors des vœux déposés et adoptés en 2015 ;

Sur proposition de M^{mes} Aurélie SOLANS, Joëlle MOREL, MM. Pascal JULIEN, Jérôme GLEIZES, M^{me} Galla BRIDIER, M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

La Maire de Paris soumette à l'avis des conseils des arrondissements concernés les axes structurants et le calendrier de mise en œuvre du plan-programme relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture avec un focus particulier sur le projet de l'arrondissement dans lequel il est présenté.